

# Équipement électromécanique, génération et transport



## LES POSSIBILITÉS

Le secteur mexicain de la production d'électricité est en cours de mutation, ce qui fait apparaître d'excellentes possibilités pour les fournisseurs canadiens d'équipement et de services de production d'électricité.

- Les entreprises et les petites collectivités rurales ont maintenant le droit de produire de l'électricité à leur propre usage.
- La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, s'est engagée à confier un rôle plus important au secteur privé en faisant appel aux mécanismes de financement de type construction-location-transfert (CLT) et construction-exploitation-transfert (CET) pour la plupart des nouvelles centrales électriques.
- *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre, qui dessert la région métropolitaine de Mexico est maintenant un organisme indépendant qui a le droit de construire ses propres installations de production.
- Un vaste programme de conservation de l'énergie, financé par la Banque mondiale, permettra de consacrer des milliards de dollars US aux innovations techniques.
- La *CFE* accorde de plus en plus d'importance au développement des sources d'énergie non traditionnelles comme les systèmes voltaïques et éoliens.

## UN NOUVEAU RÔLE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

En vertu de la Constitution mexicaine, l'exploitation des ressources énergétiques est réservée à l'État. Dans le cas de l'électricité, la rigueur de cette restriction a été progressivement adoucie. Une nouvelle loi sur l'électricité, la *Ley de Energía Eléctrica*, Loi sur l'énergie électrique, entrée en vigueur en 1993, a conservé le monopole de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, sur l'électricité vendue au public. La Loi permet par contre maintenant aux entreprises de produire de l'électricité pour répondre à leurs propres besoins. Elle permet aussi au secteur privé de produire de l'électricité pour la vendre à la *CFE*. S'ajoute à cela que le plan décennal de production d'électricité qui a mis en œuvre ces nouvelles règles prévoit aussi un rôle nettement accru du secteur privé pour la construction des nouvelles centrales électriques relevant de la *CFE*.

La forte dévaluation du peso de la fin décembre 1994, et la crise économique qui a suivi, ont exercé des pressions encore plus fortes sur la *CFE* pour avoir recours aux ressources du secteur privé pour

## SOMMAIRE

Outre ce résumé, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) a préparé un profil sectoriel intitulé *Les débouchés d'affaires au Mexique : équipement électromécanique, génération et transport*. Ce document d'information sur le marché mexicain de l'équipement de production d'électricité a été produit et publié par Prospectus Inc., dans le cadre d'un contrat du MAÉCI, en même temps que d'autres profils et sommaires sectoriels sur les débouchés d'affaires au Mexique. On peut se les procurer auprès de :

### InfoCentre

Téléphone : 1-800-267-8376 ou  
(613) 944-4000  
Télécopieur : (613) 996-9709  
FaxLink : (613) 944-4500  
Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) :  
1-800-628-1581 ou  
(613) 944-1581

Ces profils sectoriels sont disponibles en format électronique sur le BÉI et en exemplaire papier au coût de 10 \$ plus les frais d'expédition et les taxes en vigueur auprès de Prospectus Inc. S'adresser à :

Prospectus Inc, service des commandes  
Téléphone : (613) 231-2727  
Télécopieur : (613) 237-7666

© Ministère des Approvisionnements et Services, mars 1996

N° de cat. E 73-9/43-1995 F  
ISBN 0-662-80546-1

Also available in English.

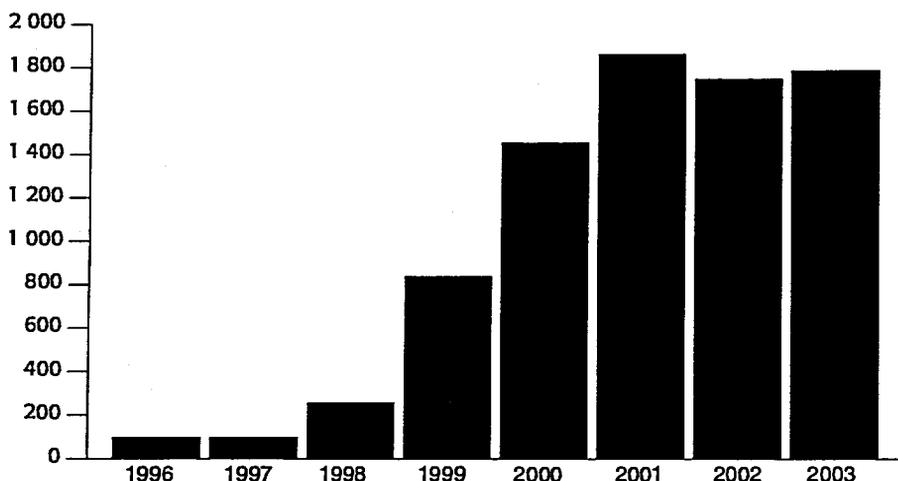
PARRAINÉ PAR



Department of Foreign Affairs and International Trade / Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

## Besoins de production d'électricité n'apparaissant pas dans les plans de dépense du gouvernement

Mégawatts



Source : *Secretaría de Energía, Minas e Industria Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée.

procéder à l'expansion du système électrique. En février, un consortium de sociétés d'ingénierie et d'entreprises publiques américaines et mexicaines a obtenu une concession pour construire une centrale thermoélectrique dans le nord de l'État de Chihuahua. La centrale, appelée *Samalayuca II*, aura une capacité totale de production de 700 mégawatts répartie en trois unités distinctes de production. L'ensemble sera construit au coût de 650 millions de dollars US en périphérie de Ciudad Juárez, près de la frontière avec El Paso, au Texas.

Une autre installation de production d'électricité en est à l'étape de la planification. Il s'agit de la centrale alimentée au gaz de *Mérida III* dont la construction devrait commencer en 1995. *Mérida III* sera différent du projet *Samalayuca II* en ce sens que les sociétés privées assureront la gestion et l'exploitation des installations une fois les travaux de construction terminés.

En août 1995, la *CFE* a annoncé qu'elle allait lancer d'ici peu des appels d'offres pour la construction de six centrales de production d'électricité. Elle annonçait

également que, d'ici l'an 2000, elle aurait besoin de 13 nouvelles usines de production d'électricité d'une valeur de 8,5 milliards de dollars US dont la construction et l'exploitation seront confiées au secteur privé. Il est plus que probable que ces contrats relèveront des modalités de type construction-location-transfert (CLT) permis par la loi mexicaine.

## LE SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La population mexicaine d'environ 90 millions de personnes est répartie sur un territoire d'à peu près deux millions de kilomètres carrés. L'électricité est acheminée à près de 20 millions de ménages situés dans 50 000 collectivités. La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, est la société d'État à qui il incombe de produire et de distribuer au public l'électricité dans tout le Mexique. *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, a également une capacité installée de production d'électricité d'environ 2 000 mégawatts.

Avec le nouveau plan décennal de développement de l'électricité rendu public en 1994, le système national d'électricité est élargi, diversifié et modernisé. Les centrales industrielles et les collectivités isolées peuvent maintenant produire de l'électricité à leurs propres fins. *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre, est maintenant une entité indépendante avec un nouveau mandat pour produire de l'électricité et la distribuer. Toutefois, à court terme, la *CFE* continuera à produire environ 90 pour 100 de l'électricité mexicaine.

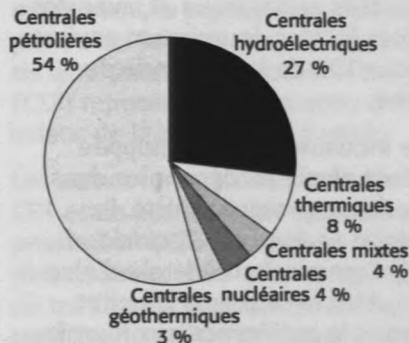
## LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, a été créée en 1937. Dans le cadre d'une restructuration mise en œuvre par le gouvernement du président Ernesto Zedillo, elle relève maintenant du nouveau *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. De nouveaux règlements sont entrés en vigueur en 1993 afin de favoriser la production d'électricité par de petits producteurs privés, mais la *CFE* conserve son monopole sur l'énergie vendue au public. Avec une capacité installée de 33 000 mégawatts, la *CFE* est parmi les 20 plus importants fournisseurs d'électricité du monde. En 1994, elle a comblé environ 90 pour 100 des besoins énergétiques du Mexique.

Le gouvernement demande maintenant à la *CFE* d'aligner ses revenus sur ses coûts. Les subventions devraient avoir complètement disparu d'ici l'an 2000. Cela exerce d'énormes pressions sur cette entreprise pour rationaliser et moderniser ses activités. Les prix devront également augmenter, stimulant la demande pour un équipement plus efficace chez les consommateurs d'électricité.

Les nouveaux projets seront confiés au secteur privé comme des projets clés en main et ne seront plus gérés par le personnel de la *CFE*. La

## Capacité installée de la CFE, 1994



Source : *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité.

Commission prévoit construire près de 14 000 mégawatts de nouvelle capacité de production entre 1993 et l'an 2000. La consommation sera d'environ 160 000 gigawatts-heure en 1995.

### SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le système électrique mexicain a une capacité supérieure à 33 000 mégawatts. Il fonctionne en 60 cycles avec une tension normale de 110, 200 et 240 volts. Il y a également des systèmes tri et monophasés de 230 volts. La production se fait à 4-22 kV, et la transmission en 69, 114, 230 ou 400 kV. La CFE exploite environ 350 000 kilomètres de lignes de transmission et de distribution, avec environ 1 300 sous-stations.

### La diversification énergétique

L'un des principaux objectifs de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, au cours des dix années à venir est de diversifier les sources énergétiques utilisées pour la production d'électricité et de devenir moins dépendante envers les hydrocarbures en général et le pétrole en particulier. Elle favorise fortement l'utilisation des sources énergétiques de remplacement qui suivent.

### Le gaz naturel

Plusieurs grands projets de production d'électricité prévus seront alimentés

au gaz ou avec deux types de carburants et certaines des installations les plus anciennes ont été converties.

### L'énergie solaire

La CFE expérimente des technologies solaires, à la fois dans des laboratoires et à l'extérieur. On estime que les systèmes photovoltaïques sont ceux qui offrent les meilleures possibilités pour les communautés éloignées.

### La combustion des déchets industriels

La CFE travaille à la mise au point de systèmes de cogénération pratiques et incite à l'adoption de ces techniques par l'industrie.

### L'énergie éolienne

La CFE essaie divers types d'éoliennes, y compris un appareil de 100 kilowatts à axe horizontal.

### Les boues anaérobies

La CFE a réalisé des expériences en laboratoire selon lesquelles les usines de traitement des eaux usées peuvent réduire leur consommation d'électricité d'un pourcentage pouvant atteindre 70 pour 100 en produisant de l'électricité à partir de leurs propres boues.

### LA MODERNISATION

Le rapport annuel de 1994 de la CFE présente un plan ambitieux de modernisation de l'infrastructure électrique du Mexique. La modernisation technique vise essentiellement la réduction des déchets dans le cadre d'un programme mis en œuvre avec l'aide financière de la Banque mondiale. Ce programme pourrait au bout du compte entraîner des dépenses de l'ordre de deux milliards de dollars US au cours des années à venir. Il comportera plusieurs volets :

- des études des pertes d'énergie dans les systèmes de la CFE et des possibilités de réduction de l'électricité qu'elle consomme;

- l'isolation de plusieurs milliers de domiciles et un programme pour remplacer les lampes incandescentes par des lampes fluorescentes;
- la modernisation des systèmes d'irrigation agricole et l'utilisation de lampes fluorescentes pour l'élevage de la volaille;
- l'évaluation des pertes énergétiques de l'industrie et des projets de démonstration pour les réduire;
- des projets de démonstration dans les magasins, les hôtels, les hôpitaux, les écoles et les restaurants;
- des projets-pilotes pour réduire la consommation des systèmes municipaux d'éclairage et de pompage de l'eau; et
- l'élaboration de nouvelles normes techniques d'efficacité énergétique des appareils électriques.

De plus, la CFE a distribué près de deux millions d'exemplaires de magazines et de dépliants faisant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

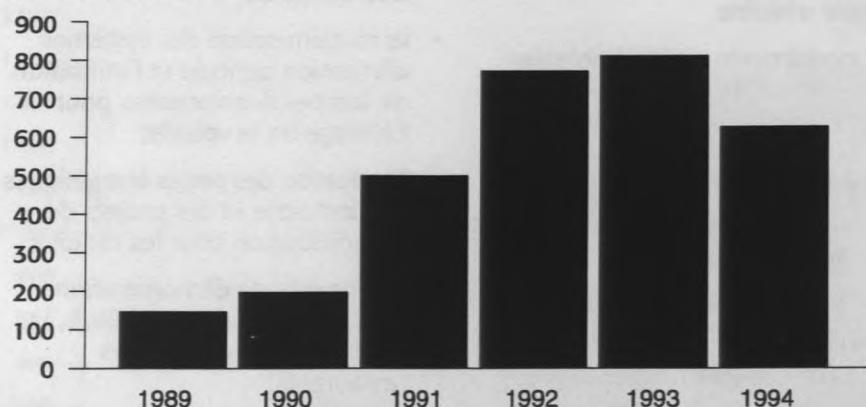
### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

On ne peut pas calculer avec précision les importations mexicaines d'équipement servant à la production et à la distribution d'électricité. Le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) regroupe toute une diversité de produits électriques qui peuvent servir pour produire ou distribuer l'électricité mais qui pourraient également être consacrés à d'autres utilisations. Les tableaux qui suivent donnent une vision très générale du secteur. D'autres évaluations estiment que les importations totales ne sont que la moitié du niveau indiqué ici.

Les importations ont diminué sensiblement en 1994 par rapport à l'année précédente. Certains observateurs estiment que les dépenses d'investissement de la *Comisión*

## Équipement de production et de distribution d'électricité importé au Mexique, 1989-94

(En millions de dollars US)



Source : Données sur les importations du gouvernement du Mexique et Base de données sur le commerce mondial de Statistique Canada.

*Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, ont été réduites en prévision des grands projets à confier au secteur privé.

## LA CLIENTÈLE

Par le passé, la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, a été le principal consommateur d'équipement servant à la production, à la transmission et

à la distribution d'électricité. Elle produit environ 90 pour 100 de l'électricité mexicaine.

En août 1995, la *CFE* a annoncé que six nouvelles installations feraient l'objet d'un appel d'offres pour être construites par le secteur privé. Avec ces contrats, les promoteurs privés prendront la plupart des décisions d'achat d'équipements et de services.

En 1994, la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, est devenue un organisme indépendant. Elle est maintenant responsable de toute la production et de toute la distribution d'électricité dans le Grand Mexique. La *LyF* en est aux étapes de planification de plusieurs achats importants.

Les entreprises privées peuvent maintenant produire leur propre électricité. Au début de 1995, de nouvelles licences ont été accordées à neuf installations privées pour produire de l'électricité à leurs propres fins, ce qu'on appelle la cogénération. *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, avait déjà ce droit et exploite plusieurs centrales.

## LA CONCURRENCE

Le secteur mexicain de la fabrication d'équipement de production d'élec-

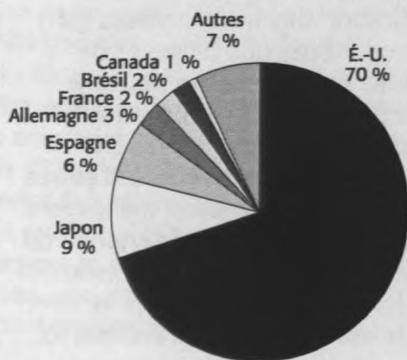
tricité regroupe environ 2 000 fabricants employant 150 000 personnes. Les grandes sociétés mondiales sont implantées au Mexique et, avec des sociétés locales, fournissent environ 40 pour 100 de la demande du marché.

Cette industrie s'est développée pendant plusieurs décennies dans un contexte protectionniste. La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, était le seul gros client et accordait la préférence aux fournisseurs mexicains. Dorénavant, des consortiums de sociétés privées auront le contrôle des achats d'équipement pour la plupart des nouveaux grands projets d'alimentation électrique. Les entreprises de ce secteur seront donc soumises à d'importantes pressions pour rationaliser leurs activités si elles veulent conserver leur part de marché. Cela suscite un intérêt accru dans les partenariats technologiques avec des fournisseurs étrangers.

En 1993, la pénétration des importations sur le marché de l'équipement de production, de distribution et de transmission d'électricité était d'environ 62 pour 100 d'après le United States Department of Commerce (USDOC).

Les États-Unis détenaient environ 70 pour 100 du marché de l'importation, suivis du Japon et de l'Espagne avec respectivement neuf et six pour cent. Les autres concurrents importants étaient l'Allemagne, la France et le Brésil. La part du marché des importations du Canada était de 1,3 pour 100.

## Parts des importations d'équipement de production et de distribution d'électricité



Source : Données sur les importations du gouvernement du Mexique et Base de données sur le commerce mondial de Statistique Canada.

## L'ÉVOLUTION DES PRODUITS ET LES DÉBOUCHÉS

### LA PRIVATISATION

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, a annoncé que les installations de production de la ville de Mérida seront les premières d'une nouvelle série de centrales de production d'électricité exploitées

par le secteur privé dans le cadre d'ententes du type construction-exploitation-transfert (CET). Jusqu'à maintenant, la participation du secteur privé s'est faite au moyen d'ententes de type construction-location-transfert (CLT) reposant sur la garantie de la valeur de la production à venir.

Les autres formes d'ententes de type CET et de construction-exploitation-possession (CEP) sont beaucoup plus risquées mais offrent également de meilleures possibilités d'attirer la participation d'investisseurs privés pour le développement d'infrastructures. On ne sait pas encore avec certitude si le gouvernement mexicain sera en mesure d'offrir de telles garanties. Même si les attentes sont élevées et qu'il y a eu beaucoup de promesses, aucun travail de construction n'avait réellement commencé au troisième trimestre de 1995.

Il y a eu un certain nombre de faux départs de programmes de privatisation. C'est ainsi que la centrale de *Carbón II*, alimentée au charbon, qui devait être construite dans l'État de Coahuila a été abandonnée parce que les investisseurs exploitants demandaient le droit de fixer le tarif de l'électricité produite par la centrale afin de rembourser l'équipement antipollution coûteux.

### COMPañIA DE LUZ Y FUERZA DEL CENTRO

En février 1994, le gouvernement est parvenu à une entente avec le *Sindicato Mexicano de Electricistas (SME)*, Syndicat mexicain des électriciens, pour transférer légalement la gestion de la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, au syndicat. Le gouvernement a réorganisé la *LyF* et ses trois filiales, créant une nouvelle société appelée *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre. En termes techniques, la nouvelle société reste la propriété du gouvernement mais toutes les décisions sont prises par des dirigeants nommés par le syndicat.

La *LyF* était exploitée, jusqu'à récemment, par une filiale de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, et ne s'occupait que de la distribution d'électricité dans le Mexico métropolitain. Devenue un organisme indépendant, elle s'occupe de la distribution et de la production. La société commence par chercher des experts-conseils pour former son personnel. Plusieurs appels d'offres pour rénover des installations existantes devraient être lancés au cours des deux prochaines années, y compris du type CET.

### LA PRODUCTION PRIVÉE D'ÉLECTRICITÉ

La *Ley de Energía Eléctrica*, Loi sur l'énergie électrique, permet aux entreprises et aux petites communautés éloignées de produire leur propre électricité. Elle permet aussi

la construction de centrales indépendantes qui vendront la totalité de leur production à la *CFE* ou à l'exportation.

Quatre permis de ce type ont été accordés en 1994 et neuf autres devaient l'être en 1995. Ces centrales produiront environ 167 mégawatts et coûteront plus de 160 millions de \$ US.

### LES DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS

La construction de centrales électriques par le secteur privé et par la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité offre de nombreuses possibilités. Ce sont les coentreprises avec des sociétés mexicaines ou étrangères, qui présenteront des soumissions pour ces projets, qui offrent les meilleurs débouchés pour les PME

### Projets hydroélectriques dont les études de faisabilité sont terminées ou en cours

Région	Projet	Emplacement	Capacité	Config.	Production moyenne en GWH
Est	El Ajón	Nayarit	750	3x250	1 630
Ouest	La Parota	Guerrero	765	3x255	1 332
Ouest	Atexcaco	Puebla	120	3x40	336
Ouest	El Gallo	Guerrero	60	2x30	167
Ouest	Copainala	Chiapas	240	3x80	680
Nord-ouest	Soyopa	Sonora	50	2x25	195
Est	Arroyo Hondo	Jalisco	170	2x85	366
Est	Trojes	Jalisco	8	2x4	41
Nord	La Ciudad	Durango	110	2x55	240
Est	Trigomil	Jalisco	18	2x9	42
Est	San Francisco	Jalisco	328	2x164	716
Ouest	Xuchiles	Veracruz	225	3x75	653
Ouest	Omitlán	Guerrero	135	3x45	321
<b>Total</b>			<b>2 979</b>		<b>6 719</b>

Source : Chiffres d'importations fournis par le *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel.

canadiennes de l'ingénierie et de l'équipement. Les entreprises canadiennes peuvent également envisager de mettre en place des consortiums avec d'autres sociétés canadiennes pour pénétrer ce marché.

Plusieurs autres centrales thermoélectriques, qui devaient au départ être réalisées par la *CFE*, feront probablement l'objet d'appels d'offres pour la participation du secteur privé. Il y a également un certain nombre d'autres projets qui en sont à l'étape des études de faisabilité.

### **Le conseil, l'entretien et la remise en état**

Nombre des centrales électriques appartenant à la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, seront renouvelées au cours des années à venir. La Commission applique un programme pour accroître l'efficacité de toutes ses centrales actuelles. *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre, sera également soumise à d'importantes pressions pour moderniser ses activités et améliorer son efficacité. Les deux entreprises sont confrontées à la disparition totale des subventions gouvernementales au cours des quelques années à venir. Cela fera apparaître des possibilités pour les sociétés canadiennes qui pourront fournir des services techniques et de conseils, éventuellement en partenariat avec des sociétés mexicaines d'ingénierie.

### **LE CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Le 28 décembre 1994, le gouvernement mexicain a démantelé l'ancien *Secretaría de Energía, Minas e Industrias Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée, et créé un organisme beaucoup plus petit, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Les observateurs doutent que le nouveau Secrétariat à l'énergie exerce beaucoup d'influence parce que

les dirigeants de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, et de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, continueront à avoir un accès indépendant au président du Mexique.

Récemment, le Comité des finances de la Chambre des députés a recommandé d'éliminer quatre secrétariats, dont le *SE*. En vertu de cette proposition, les secrétariats seraient remplacés par des commissions, ou leurs fonctions seraient assumées par d'autres secrétariats. Si cette proposition va de l'avant, le scénario le plus probable est que les fonctions du *SE* seront récupérées par la Commission nationale de l'énergie.

### **LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ**

La façon traditionnelle de vendre de l'équipement de production, de transmission et de distribution d'électricité importée au secteur électrique du Mexique est par l'intermédiaire d'agents ou de distributeurs. Les distributeurs ont tendance à se spécialiser dans des types particuliers d'équipement. Ils entretiennent des contacts avec la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, et d'autres acheteurs et assurent le service local, en se procurant des pièces détachées à l'étranger.

Comme la *CFE* est une société d'État, elle doit respecter les procédures de passation de marchés publics, qui imposent de lancer des appels d'offres publics pour tous les achats importants.

Le service des achats de la *CFE* est divisé en deux groupes : l'un s'occupe des fournisseurs nationaux et l'autre traite avec les fournisseurs internationaux. Malgré cela, en 1990, la Commission a mis en œuvre une nouvelle politique d'achat décentralisée permettant aux bureaux administratifs des régions d'acheter directement et de façon indépendante certains de leurs matériaux.

Les fabricants de ces types de produits font le plus souvent de la publicité dans des magazines d'affaires et spécialisés, des journaux et dans les pages jaunes. Il est indispensable de disposer de brochures et de documentation technique en langue espagnole pour faire la promotion de ses produits.

### **LES COENTREPRISES**

À l'avenir, les stratégies de vente changeront pour tenir compte de la nouvelle importance du secteur privé dans le domaine de l'électricité. De plus en plus, les efforts de commercialisation devront être dirigés vers les groupes privés qui auront obtenu des concessions dans ce secteur. Si la société qui a obtenu le marché est une société étrangère, il faudra dans certains cas commencer par s'adresser à elle en dehors du Mexique.

Les partenariats ou les coentreprises avec des sociétés mexicaines d'ingénierie sont une autre façon que les sociétés canadiennes peuvent utiliser pour pénétrer ce marché. En règle générale, les sociétés mexicaines ont la connaissance voulue du marché local et les contacts politiques, mais manquent des compétences techniques pour réaliser des projets complets clés en main. Dans le contexte économique actuel, elles éprouvent également énormément de difficulté à trouver des capitaux.

### **CONTACTS IMPORTANTS**

#### **CANADA**

#### **Gouvernement canadien**

#### **Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)**

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'**InfoCentre**, qui est en mesure de donner des renseignements sur les

programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation et à accéder au réseau de renseignements commerciaux du MAÉCI. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

#### **InfoCentre**

Téléphone : 1 800 267-8376 ou  
(613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

Fax Link : (613) 944-4500

Babillard électronique de  
l'InfoCentre (BÉI) :

1 800 628-1581 ou  
(613) 944-1581

Internet :

<http://www.dfait-maeci.gc.ca>

La **Section des affaires commerciales de l'ambassade du Canada** peut fournir une aide précieuse aux Canadiens qui envisagent d'exporter au Mexique. Les délégués commerciaux connaissent bien le marché et feront tout en leur pouvoir pour aider les sociétés canadiennes à s'implanter au Mexique.

*Note : Pour téléphoner à Mexico, il faut composer 0-11-52-5 devant les numéros locaux. Pour rejoindre les autres villes du Mexique, consulter la liste des indicatifs internationaux au début de votre annuaire téléphonique afin d'y trouver l'indicatif régional voulu.*

#### **Section des affaires commerciales**

Ambassade du Canada au Mexique

Schiller No. 529

Col. Polanco

Apartado Postal 105-05

11560 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 724-7900

Télécopieur : 724-7982

#### **Consulat canadien**

Hotel Fiesta Americana

Local 30-A

Aurelio Aceves No. 225

Col. Vallarta Poniente

44110 Guadalajara, Jalisco

Mexique

Téléphone : 616-6215

Télécopieur : 615-8665

#### **Consulat canadien**

Edificio Kalos, Piso C-1

Local 108A

Zaragoza y Constitución

64000 Monterrey, Nuevo León

Mexique

Téléphone : 344-3200

Télécopieur : 344-3048

Les **Centres de commerce international** sont répartis dans tout le pays afin que les entreprises implantées dans les régions puissent facilement s'y adresser pour obtenir diverses formes d'aide à l'exportation. Les centres relèvent du MAÉCI et comptent un délégué commercial au sein de leur personnel. Ils aident les entreprises à déterminer si elles sont ou non prêtes à exporter, à mener à bien leurs travaux de recherche et de planification des marchés. Leur personnel donne aussi aux entreprises l'accès aux programmes gouvernementaux conçus pour promouvoir les exportations et obtient l'aide de la Direction du développement du commerce à Ottawa et des conseillers commerciaux à l'étranger. Adressez-vous au Centre de commerce international le plus proche.

Le **réseau mondial d'information sur les exportations (Exportations WIN)** est un système informatisé conçu par le MAÉCI pour aider les agents de développement du commerce du Canada en poste à l'étranger à faire correspondre les besoins qu'ils y constatent aux capacités des sociétés canadiennes. Ce système fournit à l'utilisateur des renseignements sur les capacités, l'expérience et l'intérêt de plus de 23 000 exportateurs canadiens. Pour s'inscrire au réseau Exportations WIN, téléphonez au (613) 996-5701, ou télécopiez au 1 800 667-3802 ou au (613) 944-1078.

Les **institutions de financement internationales**, incluant la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, fournissent des fonds au Mexique pour le finance-

ment de toutes sortes de projets. Le MAÉCI vient en aide aux exportateurs canadiens qui s'efforcent d'instaurer des relations commerciales multilatérales financées par les institutions de financement internationales.

Le **Service de renseignements commerciaux** fournit aux entreprises canadiennes des renseignements détaillés sur les marchés, par produits. Il aide les entreprises à tirer parti des possibilités locales, d'exportation, de transfert de technologie et de nouveaux investissements dans le domaine de la fabrication. Ce service est offert gratuitement par télécopieur, par courrier ou par téléphone. Pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez au (613) 954-5031, ou télécopiez au (613) 954-2340.

#### **Ressources naturelles Canada**

Division des relations internationales  
(Énergie)

Ressources naturelles Canada

580, rue Booth, 18<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Téléphone : (613) 996-3927

Télécopieur : 613) 995-5576

#### **L'Agence canadienne de développement international (ACDI)**

L'**ACDI** est une source importante de financement éventuel des activités des entreprises canadiennes au Mexique grâce au fonds spécial — connu sous le nom d'INC — dont elle dispose dans le cadre du Programme de coopération industrielle. Ce fonds est destiné à inciter les entreprises canadiennes du secteur privé à œuvrer dans les pays en développement en finançant en partie l'instauration de relations d'affaires durables sous la forme, par exemple, de coentreprises ou d'accords de licence. Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (819) 997-7905/7906 ou télécopiez au (819) 953-5024.



### **La Société pour l'expansion des exportations (SEE)**

La SEE est un organisme financier sensible à sa clientèle, dont l'objectif est d'aider les entreprises canadiennes à se tailler une place sur les marchés mondiaux. Elle offre une vaste gamme de services de gestion du risque, y compris des assurances et du financement, aux entreprises canadiennes et à leurs clients de par le monde.

La SEE a établi de solides relations avec les principaux organismes des secteurs public et privé au Mexique et en Amérique latine. Les exportateurs peuvent composer le (613) 598-2860 pour obtenir de plus amples renseignements. Les petits exportateurs, dont les ventes à l'étranger ne dépassent pas un million de dollars CAN, peuvent s'adresser à l'équipe chargée des nouveaux exportateurs, au 1 800 850-9626. Les exportateurs du secteur des technologies de l'information peuvent s'adresser à l'équipe des technologies de l'information de la SEE, au (613) 598-6891. Pour des renseignements sur la gamme complète des services de la SEE, téléphonez au (613) 598-2500 ou télécopiez au (613) 237-2690.

### **Revenu Canada**

La direction générale des programmes douaniers de Revenu Canada donne des renseignements sur l'ALÉNA. Elle offre aussi ce service en espagnol à son Bureau d'aide ALÉNA — espagnol. Pour plus d'information, téléphonez au (613) 941-0965.

### **Organismes parrains**

#### **Baker & McKenzie**

Avocats  
Place BCE  
181, rue Bay, bureau 2100  
Toronto (Ontario) M5J 2T3  
Téléphone : (416) 865-6910/6903  
Télécopieur : (416) 863-6275

### **Associations d'affaires et professionnelles**

#### **Association canadienne de l'électricité**

1, Square Westmount, bureau 500  
Montréal (Québec) H3Z 2P9  
Téléphone : (514) 937-6181  
Télécopieur : (514) 937-6498

#### **Électro Fédération Canada Inc.**

10, Carlson Court, bureau 210  
Etobicoke (Ontario) M9W 6L2  
Téléphone : (416) 674-7410  
Télécopieur : (416) 674-7412

#### **Conseil canadien pour les Amériques**

Bureaux de la direction  
360, rue Bay, bureau 300  
Toronto (Ontario) M5H 2V6  
Téléphone : (416) 367-4313  
Télécopieur : (416) 367-5460

#### **Association des exportateurs canadiens**

99, rue Bank, bureau 250  
Ottawa (Ontario) K1P 6B9  
Téléphone : (613) 238-8888  
Télécopieur : (613) 563-9218

#### **Association des manufacturiers canadiens**

75, boul. International, 4<sup>e</sup> étage  
Etobicoke (Ontario) M9W 6L9  
Téléphone : (416) 798-8000  
Télécopieur : (416) 798-8050

#### **Chambre de commerce du Canada**

55, rue Metcalfe, bureau 1160  
Ottawa (Ontario) K1P 6N4  
Téléphone : (613) 238-4000  
Télécopieur : (613) 238-7643

#### **Forum pour la formation en commerce international**

155, rue Queen, bureau 608  
Ottawa (Ontario) K1P 6L1  
Téléphone : (613) 230-3553  
Télécopieur : (613) 230-6808

#### **Centre d'information linguistique**

240, rue Sparks, RPO  
C.P. 55011  
Ottawa (Ontario) K1P 1A1  
Téléphone : (613) 523-3510

### **Service d'invitations ouvertes à soumissionner**

C.P. 22011  
Ottawa (Ontario) K1V 0W2  
Téléphone : 1-800-361-4637 ou  
(613) 737-3374

#### **Association canadienne de normalisation**

178, boul. Rexdale  
Rexdale (Ontario) M9W 1R3  
Téléphone : (416) 747-4000  
Télécopieur : (416) 747-4149

#### **Conseil canadien des normes**

45, rue O'Connor, bureau 1200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7  
Téléphone : (613) 238-3222  
Télécopieur : (613) 995-4564

### **Ambassade du Mexique au Canada**

#### **Ambassade du Mexique**

45, rue O'Connor, bureau 1500  
Ottawa (Ontario) K1P 1A4  
Téléphone : (613) 233-8988  
Télécopieur : (613) 235-9123

## **MEXIQUE**

### **Gouvernement du Mexique**

#### **Commission fédérale d'électricité**

*Comisión Federal de Electricidad*  
Río Lerma 334  
Col. Cuahatemoc  
06598 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 683-2341  
Télécopieur : 595-5400 poste 5205

#### **Secrétariat à l'énergie**

*Secretaría de Energía*  
Francisco Marquez 160, Piso 5  
Col. Condesa  
06140 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 553-9014  
Télécopieur : 286-2752

**Secrétariat au commerce et au développement industriel**  
*Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*

Morena 811  
Col. Narvarte  
03020 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 639-4700  
Télocopieur : 639-9814 (attendre la tonalité d'un télocopieur)

**Agence de construction et de travaux hydrauliques**  
**Ministère du district fédéral**  
*Dirección General de Construcción y Operación Hidráulica del Departamento del Distrito Federal*

*Viaducto Río de la Piedad No. 507, Piso 3*  
Col. Granjas México  
08400 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 650-2028 et 657-4103  
Télocopieur : 654-5795

**Secrétariat aux finances et au crédit public**

*Secretaría de Hacienda y Crédito Público (SHCP)*  
República del Salvador 47, Planta Alta  
Col. Centro  
06000 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 709-6675, 709-6532  
Télocopieur : 709-3272

**Banque nationale de développement**

*Nacional Financiera (NAFIN)*  
Insurgentes Sur 1971  
Col. Guadalupe Inn  
01020 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 325-7300/7301  
Télocopieur : 325-6299

**Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche**

*Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)*  
Periférico Sur No. 4209  
Col. Jardines en la Montaña  
14210 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 628-0602/0605  
Télocopieur : 628-0643/0644

**Secrétariat au développement social et au logement**

*Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*  
*Programas Solidaridad*  
Av. Constituyentes 947, Edificio «B», Planta Baja  
Col. Belem de las Flores  
01110 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 271-8217, 515-4508  
Fax : 261-1407, 272-0118

**Secrétariat aux affaires étrangères**  
*Secretaría de Relaciones Exteriores (SRE)*

Eje Central Lázaro Cardenas No. 257  
Ala «A», Piso 1  
Col. Guerrero  
06960 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 782-3765  
Télocopieur : 782-3626

**Éclairage et électricité du centre**  
*Luz y Fuerza del Centro (LyF)*

Av. Melchor Ocampo No. 171  
Col. Tlaxpana  
11379 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 592-0655, 546-7770  
Télocopieur : 546-8409

**Société pétrolière d'État**

*Petróleos Mexicanos (PEMEX)*  
*Gerencia Técnica de Proyectos Hidroeléctricos*  
Izazaga No. 89  
06000 Col. Centro  
México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 709-7683, 229-4800  
poste 4805  
Télocopieur : 709-7683, 229-4800,  
poste 4805

**Commission de réglementation de l'énergie**

*Comisión Reguladora de Energía (CRE)*  
Puente de Tecamachalco 26  
Col. Lomas de Chapultepec  
11000 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 520-1110/0450,  
540-0686, poste 5018  
Télocopieur : 520-0796

**Commission nationale de conservation de l'énergie**  
*Comisión Nacional para el Ahorro de Energía (CONAE)*

Francisco Márquez 160  
Col. Condesa  
06140 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 553-9000  
Télocopieur : 553-9020

**Institut de recherche en électricité**  
*Instituto de Investigaciones Eléctricas (IIE)*

Av. Reforma No. 113  
Col. Palmira  
62490 Temixco, Morelos  
Mexique  
Téléphone : 18-3811, poste 7157  
Télocopieur : 18-2628

**Associations d'affaires et professionnelles au Mexique**

**Chambre nationale des fabricants d'équipement électrique**  
*Cámara Nacional de Manufacturas Eléctricas (CANAME)*

Ibsen 13  
Col. Chapultepec Polanco  
11560 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 280-6658 et 280-6042  
Télocopieur : 202-1440

**Confédération mexicaine des chambres nationales de commerce**  
*Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio (CONCANACO)*

Balderas No. 144, Piso 3  
Col. Centro  
06079 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 709-1559  
Télocopieur : 709-1152

**Confédération des chambres industrielles**

*Confederación de Cámaras Industriales (CONCAMIN)*  
Manuel María Contreras No. 133,  
Piso 1  
Col. Cuauhtémoc  
06597 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 592-0529, 566-7822  
Télocopieur : 535-6871

**Chambre nationale de l'industrie de la transformation**  
*Cámara Nacional de la Industria de Transformación (CANACINTRA)*  
Av. San Antonio No. 256  
Col. Ampliación Nápoles  
03849 México, D. F.  
Mexique  
Téléphone : 563-3400  
Télécopieur : 563-5381

**Association nationale des importateurs et exportateurs de la République du Mexique**  
*Asociación Nacional de Importadores y Exportadores de la República Mexicana (ANIERM)*  
Monterrey No. 130  
Col. Roma  
06700 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 564-8618/9218  
Télécopieur : 584-5317

**Chambre canadienne de commerce au Mexique**  
*Cámara de Comercio de Canadá en México*  
c/o Bombardier  
Paseo de la Reforma No. 369,  
Mezzanine  
Col. Juárez  
06500 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 729-9903, 207-2400  
Télécopieur : 208-1592

**Chambre nationale de commerce de Mexico**  
*Cámara Nacional de Comercio de la Ciudad de México (CANACO)*  
Paseo de la Reforma No. 42  
Col. Juárez  
06030 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 592-2677/2665  
Télécopieur : 705-7412, 592-3571

**Sociétés mexicaines**

**Hojalata y Láminas, S.A. (HYLSA)**  
Av. de los Angeles No. 352 Oriente  
Col. Garza Cantú  
66452 San Nicolás de los Garza,  
Nuevo León  
Mexique  
Téléphone : 328-1620  
Télécopieur : 328-1191 (attendre la tonalité d'un télécopieur)

DOCS  
CA1 EA612 96E42 FRE  
Equipement electromecanique,  
generation et transport  
53402871